

L'entretien régulier de la ripisylve :

UNE GESTION AU MOINDRE COÛT

La rivière est un milieu vivant. La végétation des berges (la ripisylve), constituée d'arbres, d'arbustes et de plantes herbacées, assure son équilibre : l'entretenir régulièrement, c'est gérer son patrimoine naturel sur le long terme.

Située entre le milieu terrestre et aquatique, la végétation des berges des rivières joue un rôle prépondérant dans l'équilibre des cours d'eau. Elle a d'autant plus d'influence que le cours d'eau est étroit.

La ripisylve possède en effet bien des fonctions : la diversité de ses habitats permet l'installation d'une large éventail d'espèces (faune et flore). Elle maintient les berges, freine des courants lors des crues et filtre les pollutions diffuses.

Ainsi, la végétation des berges contribue à la qualité générale des rivières, tout en constituant un élément structurant du paysage.

Intervenir, pourquoi ?

- Pour préserver voire améliorer l'ensemble des fonctions de la ripisylve,
- Pour prévenir le risque de formation d'érosion et d'encombres (barrages naturels faits de branches), et pour limiter le risque d'inondation,
- Pour éviter d'avoir recours à des interventions plus lourdes et plus coûteuses.

Qui doit intervenir ?

Selon la législation (article 114 du Code Rural), la responsabilité de l'entretien des cours d'eau non domaniaux (qui n'appartiennent pas à l'État) incombe aux propriétaires riverains jusqu'à la moitié du lit. Cette opération n'est soumise à aucune formalité administrative.

Comment intervenir ?

- En agissant en toute connaissance de cause : chaque intervention doit répondre à une nécessité. Il n'est pas souhaitable par exemple, d'abattre un arbre dépérissant ou mort s'il ne représente pas un réel danger d'embâcle car il peut être « habité » ou « utilisé » par une



faune particulière (insectes, pics, rapaces...).

- En améliorant l'état de la ripisylve : dégager les jeunes plants, favoriser les espèces locales efficaces dans le maintien des berges et qui améliorent le paysage (frênes, chênes, saules, aulnes, fusain...), éliminer les espèces inadaptées (pins, peupliers...).

- En prévenant le risque de formation d'embâcles : supprimer les troncs et les branches menaçant de se coucher dans la rivière ou qui envahissent son lit. N'hésitez pas non plus enlever les éventuels déchets !

Les outils manuels (tronçonneuse, hache, sécateur...) sont adaptés pour la réalisation de cet entretien.

Quand intervenir ?

L'époque favorable pour tailler et élaguer s'étale de janvier à mars (repos végétatif et respect des périodes de reproduction des oiseaux et des poissons). Pour planter, attendez la Sainte-Catherine !

L'entretien des rivières doit être pratiqué régulièrement. En effet, continuellement, des arbres tombent ou menacent de tomber, des embâcles se forment. Il faut donc intervenir régulièrement de façon modérée et raisonnée, par exemple tous les trois à cinq ans.



POUR EN SAVOIR PLUS

- Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et Code Civil
 - Circulaires des 17 août 1994 et 6 mai 1995
 - Décret du 3 décembre 1999 et Arrêté du 17 avril 2000 (droit de pêche)
- > documentations disponibles auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la MISE du Cantal

DOSSIER SPÉCIAL ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

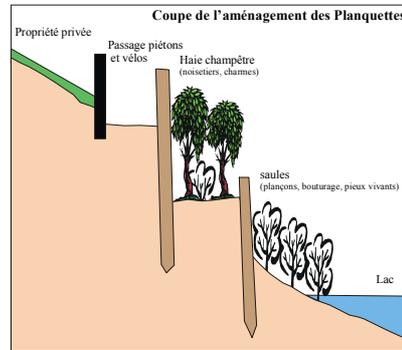
Trois exemples dans le bassin de la Cère : de la réflexion à la mise en œuvre ...

L'entretien de la végétation des berges est l'une des propositions du contrat de rivière Cère. Les importantes opérations réalisées en 1995-96 sur la Cère cantalienne, la Jordanne et l'Authre par les différentes structures intercommunales n'ont pas été renouvelées à cette échelle mais ce thème fait l'objet de sensibilisation, réflexion et travaux innovants à travers le bassin.

Les berges du lac de St-Etienne-Cantalès : réhabilitation et l'aménagement touristique

Depuis 8 ans, le Syndicat Mixte du Lac de St-Etienne-Cantalès (SMLSEC), avec l'appui de l'ONF, a chargé une équipe d'insertion de l'entretien des berges du lac. Au fil des années, l'équipe s'est professionnalisée et ses missions se sont diversifiées, allant du simple ramassage et brûlage de déchets végétaux à l'aménagement paysager de parcours de randonnées.

Sous le lotissement des Planquettes (commune de St-Gérons), le marnage de la retenue de St-Etienne-Cantalès a engendré une érosion importante de la berge, mettant en péril le mur de clôture d'une propriété et la sécurité des promeneurs sur le chemin de randonnée longeant le lac. En accord avec EDF, l'équipe du SMLSEC-ONF a imaginé une réhabilitation originale en terrasses (voir schéma et photos) permettant d'utiliser les matériaux et les



plants existants sur place. Les travaux effectués en décembre 2001 et janvier 2002 ont été couronnés de succès puisque la totalité des végétaux ont pris et que les poissons sont venus coloniser la partie immergée des saules. Quant à la promenade, l'objectif est également atteint car la fréquentation de cette zone s'est nettement accrue

comparativement aux années précédentes.

Un complément d'aménagement a été récemment réalisé pour permettre l'accès à un nouveau site destiné à l'aménagement « du jardin du lac »... Rendez-vous est donc pris pour l'an prochain...

Pour en savoir plus, contacter le SMLSEC (04 71 43 40 70) ou l'ONF (04 71 64 27 51).



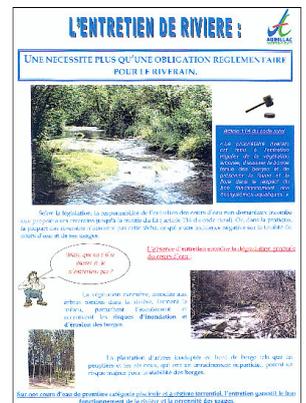
L'aménagement des Planquettes pendant et après les travaux de berges.



La Communauté d'Agglomération d'Aurillac sensibilise et conseille les riverains de la Jordanne :

La Communauté d'Agglomération d'Aurillac, qui compte 21 communes depuis le 1er janvier 2002, possède la compétence environnement. Elle s'est dotée de services techniques performants pour gérer l'eau (potable et usée), et veille à la qualité des milieux et des cours d'eau, supports de l'activité touristique.

C'est pourquoi, à l'occasion des réunions d'informations destinées aux agriculteurs de la vallée de la Jordanne organisées au printemps 2002, MM. Mézard et Coudon, respectivement Président et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération, ont présenté une plaquette d'information sur « l'entretien de rivière ». Cette plaquette rappelle les enjeux de la gestion des ripisylves. Elle était évoquée dans le cadre des mesures environnementales des CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation). Elle conclue le travail de Sylvain Guérin, stagiaire à la Communauté en janvier et février, qui a pu être en relation avec 34 exploitants agricoles de la vallée de la Jordanne. Elle est disponible auprès du service environnement de la Communauté d'Agglomération d'Aurillac (04 71 46 86 30).



La Communauté de Communes Cère et Dordogne sur la voie de la programmation et de la sensibilisation :

La Communauté de communes Cère et Dordogne a entrepris, depuis la signature du Contrat de rivière Cère aval en janvier 2002, une réflexion sur la mise en œuvre de l'entretien de la végétation des berges de la Cère inscrit dans le Contrat. Les études préalables ont permis d'identifier quatre tronçons à entretien prioritaire. La Communauté de communes réalise donc actuellement un inventaire des travaux à entreprendre dans les 4 prochaines années, qui seront précédés et associés à des actions d'information des riverains. Ces opérations sont destinées à sensibiliser les propriétaires sur l'entretien des berges et sa pérennité dans la volonté de conforter la Cère dans la place qu'elle doit avoir dans l'environnement et l'économie locale.